



VTT VALLEE DE SEINE

Halle de sports Jacques Anquetil - rue des Canadiens
76240 BELBEUF
☎ 06.78.75.05.51

Site Internet : www.vttvalleedeseine.com Courriel : contact@vttvalleedeseine.com

REGLEMENT INTERIEUR 2018/2019

* Article 1 : Présentation

Le VTT Vallée de Seine est une association sportive destinée à la pratique et à la promotion du VTT sous toutes ses formes.

L'âge minimum requis pour participer aux activités du club est de **10 ans** révolus.

* Article 2 : Activités

Toutes nos activités sont encadrées par un membre de l'équipe d'encadrement (voir article 6).

Le calendrier des activités est diffusé par courriel et est disponible sur notre site Internet.

Sauf exception, il n'y a pas d'école de cyclisme pendant les vacances scolaires ainsi que par décision du Comité Directeur.

2-1) L'école de VTT : (Samedi après-midi) (1)

Plusieurs groupes de niveaux différents sont constitués avec un encadrant défini à l'avance.

Le rendez-vous est situé sur le parking de la **halle des sports Jacques Anquetil**, rue des Canadiens à Belbeuf à 13h45.

2-2) Le VTT Cross-Country:

* Loisir et post-compétition: (Samedi après-midi et Dimanche matin) (1)

Randonnées sportives d'environ 3H (parfois plus). **Réservées aux adultes et aux adolescents de niveau moyen ou confirmé.**

(1) Celles-ci peuvent être supprimées et remplacées par des déplacements sur des manifestations organisées par d'autres clubs (randonnées ou compétitions).

* Nocturne :

Randonnée de nuit d'environ 2H ouverte à tous.

* Compétition :

Pratiquée sous plusieurs formes :

- **Course** « olympique » : épreuve sur circuit à réaliser plusieurs fois en fonction de sa catégorie d'âge.
- **Raid**: épreuve d'endurance sur un parcours d'au moins 40km.
- **Marathon** : épreuve d'endurance sur un parcours d'au moins 80km.
- **Course par équipe** : épreuve sur circuits à réaliser en relais.

Certains de nos adhérents pratiquent également le vélo de route, la course à pied....



Numéro de référence en Préfecture de Seine-Maritime: W763003977
Numéro d'agrément Jeunesse et Sports: 76 S 02 28
Identifiant SIRET: 503 004 327 00014, Code APE: 9499Z
Numéro d'affiliation à la Fédération Française de Cyclisme: 1776430

REGLEMENT INTERIEUR

VTT Vallée de Seine

*** Article 3 : Les horaires**

- De début mars à fin octobre :
 - le samedi de **14H00 à 17H00**
 - le dimanche de **08H30 à 12H00**
- De début novembre à fin février :
 - le samedi de **14H00 à 16H30**
 - le dimanche de **09H00 à 12H00**

Pour des raisons d'organisation, il est demandé d'être présent ¼ d'heure avant le début des activités.

Les membres de l'équipe d'encadrement sont des bénévoles qui assurent les activités du club. Selon leurs disponibilités et la météo, certaines séances peuvent être supprimées.

Les adhérents seront ainsi informés par le site Internet du club et prévenus par courriel.

A l'initiative des adhérents, des activités peuvent avoir lieu en dehors de celles inscrites au calendrier des activités du club. Dans ce cas, la responsabilité du club n'est pas engagée.

*** Article 4 : Conditions d'adhésion**

Pour participer aux activités du club, il faut adhérer au club.

Cela implique l'adhésion au club et la prise d'une licence à la Fédération Française de Cyclisme (FFC).

Les licences sont valables par année civile. Ainsi, une licence délivrée en septembre est valable jusqu'à la fin de l'année suivante.

Le coût de la cotisation est défini par le Comité Directeur. Il dépend du type de licence.

*** Nouvelle adhésion :**

Chaque personne qui souhaite adhérer au club doit présenter un dossier d'adhésion. Celui-ci est téléchargeable sur le site internet du club et est composé de :

- Le bulletin d'adhésion en cours de validité.
- Le formulaire de demande de licence FFC avec **le visa et cachet du médecin** ou le certificat médical visé et tamponné.
- L'additif à la demande de licence concernant les assurances complémentaires.

*** Licence accueil :**

La licence accueil est réservée aux jeunes jusqu'à 16 ans afin de pouvoir effectuer 3 séances d'essai avant l'inscription définitive.

Elle est valable **un mois** à partir de la date d'émission. Son coût est de 16€. Il sera déduit en cas de prise de licence.

*** Renouvellement d'adhésion :**

Chaque personne déjà adhérente au club reçoit son dossier de Ré-adhésion par courriel. Celui-ci est composé de :

- Le bulletin d'adhésion en cours de validité.
- Le formulaire de demande de licence FFC.
- Le questionnaire de santé et son attestation. (*Nouveau*).
- L'additif à la demande de licence concernant les assurances complémentaires.

REGLEMENT INTERIEUR

VTT Vallée de Seine

*** Démarches à effectuer :**

Pour valider l'adhésion, il faut remettre le dossier à la personne en charge des licences. Le dossier doit être complet, à savoir :

- Le bulletin d'adhésion complété avec le choix de la tenue et l'autorisation parentale pour les mineurs.
- Le formulaire de demande de licence FFC complété avec la signature du demandeur et d'un parent pour les mineurs.
- L'additif concernant les garanties complémentaires.
- L'attestation d'un médecin sur la demande de licence ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique du VTT en compétition, avec signature et tampon du médecin bien visibles
- Ou le questionnaire de santé et son attestation pour un renouvellement (*Nouveau*).
- Le règlement du montant de la cotisation avec un chèque à l'ordre de « **VTT Vallée de Seine** ».

Tout dossier incomplet sera refusé

*** Aide financière du Conseil Général :**

Les titulaires de l'allocation de rentrée scolaire peuvent bénéficier du dispositif « **Pass jeune 76** » du Département de Seine-Maritime. Deux chèques seront demandés.

Le second chèque ne sera débité qu'en l'absence de prise en charge.

***ANCV (Agence Nationale pour les Chèques Vacances)**

Nous sommes partenaires ANCV et nous acceptons les coupons sport et les chèques vacances.

***Assurances complémentaires facultatives :**

- Garanties complémentaires individuelles accident et assistance :

Chaque licence FFC couvre des adhérents avec des garanties de base.

Il est proposé (moyennant une cotisation supplémentaire) de souscrire à des garanties complémentaires afin d'être mieux couvert.

- Mon assurance vélo :

Cela permet d'assurer le vélo et ses accessoires en cas de dommages ou de vol.

Pour plus d'informations ou pour souscrire à une assurance complémentaire, voir le bulletin d'adhésion assurances complémentaires fourni avec la demande de licence.

*** Article 5 : Port de la tenue du club**

Lors de la participation à des manifestations sportives, le port de la tenue du club est **obligatoire**.

*** Article 6 : Equipe d'encadrement**

Pour assurer le bon déroulement de ses activités, le club dispose d'une équipe d'encadrement. Elle est constituée des adhérents suivants :

- Ceux titulaires d'un diplôme d'encadrement (fédéral ou d'état).
- Ceux en cours de formation à un diplôme d'encadrement.
- Ceux dont les compétences sont reconnues par le Comité Directeur du club.

Tous les encadrants du club sont des personnes bénévoles.

REGLEMENT INTERIEUR

VTT Vallée de Seine

*** Article 7 : fonctionnement des séances.**

Les séances sont assurées par au moins un membre de l'équipe encadrement et d'un accompagnateur. Si cet encadrant est mineur, un adulte licencié au club devra être présent comme accompagnateur. Les encadrants du club peuvent interdire la participation aux activités du club s'il n'y a pas application des règles suivantes :

- Porter un casque conforme et en bon état.
- Venir avec un vélo en bon état de fonctionnement.
- Avoir son matériel de réparation complet.
- Avoir de quoi boire et manger pendant toute la durée de l'activité.
- Etre présent un quart d'heure avant l'heure de début de l'activité.
- Respecter les consignes des encadrants.
- Respecter l'environnement.

*** Article 8 : consignes générales pendant les activités cross country et loisir.**

- Le code de la route doit être respecté.
- Chaque groupe défini au départ doit rester constitué pendant toute la durée de la sortie.
- Des regroupements ont lieu régulièrement aux intersections et à l'initiative de l'encadrant.
- Des regroupements ont lieu systématiquement en haut de chaque côte.
- Les poses « pipi » doivent se faire uniquement pendant les regroupements du groupe.
- Si quelqu'un perd le groupe, il doit rester où il se trouve. Le groupe rebrousse chemin.

*** Article 9 : consignes supplémentaires pendant les sorties nocturnes.**

- Avoir un vélo muni d'un éclairage adapté avant et arrière.
- Avoir une lampe frontale.
- Etre équipé d'un dispositif réfléchissant (à mettre par-dessus le sac).
- Les éclairages doivent avoir une autonomie d'au moins 3H.

Particularités des sorties nocturnes :

- Elles ne doivent pas durer plus de 2H.
- Elles sont automatiquement annulées en cas de pluie ou d'intempérie.
- Elles sont annulées s'il y a moins de 2 participants.

*** Article 10 : Accès à la halle des sports**

Le club dispose d'un badge d'accès à la halle des sports. Les adhérents peuvent ainsi se changer, prendre une douche ou attendre au chaud. Ce badge est à disposition de l'encadrant. Les vélos resteront à l'extérieur ou dans le garage du club.

Les chaussures et les sacs boueux devront rester soit à l'extérieur soit dans le sas d'entrée.

*** Article 11 : Utilisation de l'image des adhérents**

Les adhérents autorisent le club à utiliser et à diffuser leur image sous forme de photos et de vidéos lors de ses activités (*Affiches, documents de communication, site Internet du club*).

*** Article 12 : Participation du club aux engagements**

Selon ses finances, le club prend en charge une partie ou la totalité des engagements aux compétitions et / ou aux randonnées.

La liste de celles-ci est établie par le comité directeur en début d'année et peut évoluer au cours de la saison.

REGLEMENT INTERIEUR

VTT Vallée de Seine

*** Article 13 : Bénévolat**

Les activités du club fonctionnent grâce au dévouement de plusieurs passionnés bénévoles. Mais pour assurer l'organisation de certains évènements, le club doit faire appel à des personnes bénévoles (*adhérentes ou extérieures*).

Nous avons donc besoin de vous selon vos disponibilités, adhérents et parents pour assurer nos organisations : *Randonnées ou compétitions*.

Le présent règlement intérieur est disponible sur le site Internet du club.